REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE ROSPEZ

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202659-20260428-2026_DCCAS_005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 28 avril 2026 à 18h00

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt-huit avril, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **Mme Morgane LE FLOCH, Vice-Présidente.**

Etaient présents :
MM, **LE FLOCH** Morgane, **GUIGNI** Claire, **RAULT** Claire, **CONAN** Pauline, **LEBEURRIER** Maude, **MOULIN** Morgane, **LE GAC** Josette, **GUILLANTON** Marguerite.

Date de convocation
24/04/2026

Etai(en)t Absent(s) : **JOUAN** Sandrine **SALLES-BUISSON** Véronique, **ROBIN** Jacques

Date d'affichage
24/04/2026

Procurations :

Secrétaire de séance : **GUIGNI** Claire

OBJET : La galette de janvier 2026 : répartition des coûts avec les communes de Trézény et Lanmérin

Madame la vice-présidente du CCAS précise que la galette des ainés regroupe chaque année à la salle des fêtes de Rospez les ainés de Rospez, Lanmérin et Trézény.

Le CCAS de Rospez prend en charge directement sur son budget l'ensemble des dépenses liées à cette galette puis réclame à postériori leur participation aux deux autres communes voisines, au prorata de leur nombre de participants.

Au titre de la galette pour 2026, le montant total des dépenses s'élève à 2 177.52 €, suivant l'état de dépenses réalisé par le CCAS de Rospez.

Le nombre total de participants était de 150, dont 105 de Rospez, 32 de Trézény et 13 de Lanmérin.

La participation du CCAS de Rospez est donc de 1 524.26 €, celle de Trézény est de 464.54 € et celle de Lanmérin est de 188.72 €.

Le titre de recette correspondant sera donc adressé aux communes de Trézény et Lanmérin pour règlement de leur participation.

Le conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de la vice-présidente.

La Vice-présidente,
Morgane **LE FLOCH**



La secrétaire de séance,
Claire **GUIGNI**

